

Récapitulatif des mesures décentralisées du sous-programme Leonardo Da Vinci (dépôt des demandes auprès de l'Agence ch)

Catégorie	Mobilité				Partenariats	Projets multilatéraux
Action	Visites préparatoires	Personnes suivant une formation professionnelle initiale	Personnes sur le marché du travail	Professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels	Partenariats	Projets de transfert de l'innovation
Mesure	Visites préparatoires	Séjour à l'étranger pour une formation professionnelle ou un stage en entreprise	Séjour à l'étranger pour une formation continue à des fins professionnelles ou un stage en entreprise	Mobilité dans le cadre de la formation continue	Coopérations	Collaboration transnationale
Durée	1 à 5 jours	2 à 39 semaines	2 à 26 semaines	1 à 6 semaines	24 mois	12 à 24 mois
Qui peut postuler ?	Etablissements/organismes offrant des possibilités d'apprentissage en matière d'enseignement et de formation professionnels, associations et représentants des personnes impliquées dans l'enseignement et la formation professionnels, entreprises, partenaires sociaux, chambres de commerce, associations professionnelles, centres de recherche, hautes écoles, organismes fournissant des services d'orientation, de conseil et d'information relatifs à la formation professionnelle, ONG				idem mobilité	idem mobilité
	Une personne ne peut pas postuler directement à titre individuel auprès de l'Agence ch.				idem mobilité	idem mobilité
Qui sont les bénéficiaires ?	Toute personne travaillant dans un établissement désireux de monter un projet de mobilité, de partenariat ou de transfert de l'innovation	Personnes suivant une formation professionnelle initiale et élèves des écoles professionnelles, à l'exception des étudiants de l'enseignement supérieur	Salariés, travailleurs indépendants ou demandeurs d'emploi (jeunes diplômés de l'enseignement supérieur compris)	Professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels (enseignants, formateurs, conseillers pédagogiques et d'orientation, responsables d'établissements, responsables des ressources humaines)	Hautes écoles, entreprises, associations professionnelles, partenaires sociaux, établissements/institutions de la formation professionnelle, ONG	Toutes les personnes impliquées dans l'enseignement et la formation professionnels, à l'exception du degré tertiaire et des institutions proposant ce type d'enseignement et de formation

Récapitulatif des subventions du sous-programme Leonardo da Vinci

MOBILITE

- **Frais de séjour : montant forfaitaire pour couvrir l'hébergement, les repas, les déplacements sur place, les assurances, etc.**
- **Frais de voyage : frais effectifs (financement complet ou partiel)**
- **Autres frais : préparation pédagogique, linguistique et interculturelle**
- **Frais de gestion : montant en faveur de l'établissement/du consortium d'envoi pour l'organisation (en euros par bénéficiaire)**

PARTENARIATS

- **Montants forfaitaires calculés en fonction du nombre d'activités de mobilité pour couvrir les dépenses liées au projet. Les frais relatifs à la mobilité concernent le voyage, le séjour et les activités sur place.**

PROJETS MULTILATERAUX

- **Frais de personnel, de voyage, d'équipement, pour sous-contrats, autres frais**
- **La subvention ne dépasse pas 75 % du montant global susceptible d'être financé.**

Remarque : Les personnes ayant des besoins particuliers peuvent demander une subvention complémentaire. Sont qualifiées de personnes ayant des besoins particuliers les participants potentiels qui, en raison de leur état physique ou psychique, ne peuvent se lancer dans un projet ou dans une mesure de mobilité sans une aide additionnelle.